

Mardi 12 janvier 2021



## Travaux de réhabilitation des ouvrages littoraux

La façade maritime de la communauté urbaine Caen la mer comprend de nombreux ouvrages aux fonctions diverses et dans un état de fonctionnement très inégal. Plusieurs d'entre eux nécessitent des travaux de réhabilitation qui se dérouleront de janvier 2021 à mars 2023.

Les digues situées sur les communes de Ouistreham et Hermanville-sur-mer sont classées par arrêté préfectoral en tant qu'«ouvrages intervenant dans la sécurité hydraulique» au titre du décret de 2007. L'évolution de la réglementation, conduit à devoir régulariser la situation de ces ouvrages en les intégrant dans un système d'endiguement plus global.

Un **diagnostic** finalisé en novembre 2019 a permis d'estimer les **travaux de réhabilitation nécessaires**. Suite à ce diagnostic, une première tranche de travaux les plus urgents a été définie.

### ► Déroulement et descriptif des travaux

Les **travaux se dérouleront en 3 phases** couvrant chacune la période septembre à mars.

La **1<sup>ère</sup> phase** (entre janvier et mars 2021) comprend :

- la réparation d'épis à Colleville-Montgomery, Lion sur/mer et Ouistreham-Riva-Bella
- la réparation de l'émissaire à Hermanville et de parties très dégradées de la digue de Lion s/mer
- le confortement de la dune de Colleville-Montgomery

La **2<sup>nd</sup>e phase** (entre octobre 2021 et mars 2022) sera consacrée à :

- des réparations au niveau de la digue de Lion s/mer
- la réparation de l'émissaire à Lion s/mer
- des réparations du béton de la digue de Ouistreham-Riva-Bella

La **3<sup>ème</sup>** et dernière **phase** (entre octobre 2022 et mars 2023) comprendra :

- la réparation des épis dégradés à Hermanville
- la réparation de deux épis à Lion s/mer et un à Ouistreham-Riva-Bella
- la réparation du béton de la cale de mise à l'eau à Colleville-Montgomery

Le **budget global** de l'opération s'élève à **1 650 000 euros TTC** (dont 150 000 € provenant du Département du Calvados au titre de l'aide à la prévention des inondations).

#### Glossaire :

- *épi* : ouvrage hydraulique qui a pour objectif de freiner le transport de sable. Sur le littoral de Caen la mer, à une ou deux exceptions près, ces épis sont des "barrières" en bois perpendiculaires au front de mer.
- *émissaire* : conduite d'évacuation des eaux pluviales à la mer.
- *confortement de la dune* = consolidation ou renforcement par apport de sable et plantation de végétaux.

**Contact presse :**

Daniela TERZI

Responsable du service communication de Caen la mer - Cabinet du Maire-Président

07 84 51 03 97 - [d.terzi@caenlamer.fr](mailto:d.terzi@caenlamer.fr)